

Demande d'emprunt auprès de l'Agence Française de Développement.

Séance du 03/10/2020

Délibération n° 108

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 24

Absents : 16

Votants : 29

- dont « pour » : 28

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 1

Le 03 octobre 2020 à 08h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 25 septembre 2020, s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la MJC de Mangajou.

Présents :

ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU Mohamed, ALLAOUI Mohamed, BOINA M'ZE Salim, BOINAHERY Ibrahim, CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROVILI Mouhamadi Moindjié, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadan,.

ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOURAHAMANE Céline, ABDOU COLO Nassuhati, ATTIBOU Zaïnati, BOINAIDI Habachia, BOURA Zaounaki Fatima, CHANFI Bibi, MADI Fatima, MDALLAH Anlamati, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, SAID Mariame, YSSOUFI Chaïdati.

Procurations :

- SAID-SOUFFOU Soula à IBRAHIMA Saïd Maarifa
- MADI OUSSENI Mohamadi à ISSOUFI Ramadan
- ABDOU Fatima à CHANRANI Daoudou
- ABDALLAH Oidhuati à MOHAMED MROUDJAE Issoufa
- AMBDI Youssouf à SAID Mariame

Absents : AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, AMBDI Youssouf, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, BACAR SOILHI Inchaty, HALIDI Hadidja, MADI OUSSENI Mohamadi, RAMA Ahmed, SAID-SOUFFOU Soula, SOUMAÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROVILI MOILIM Amina, MOHAMED Zaïnaba.

Secrétaire de séance : Mme SAID Mariame.

Le conseil communautaire,

Par délibération n° 69 du 29 février 2020, l'assemblée délibérante de la 3CO a décidé d'acquérir, pour les besoins, les parcelles non bâties cadastrées section AP n°194 et AS n°740 appartenant toutes deux à la SIM pour un montant de 3 397 257,60 € conformément à l'estimation de France Domaine en date du 20 janvier 2020, et d'autoriser le Président de la 3CO à négocier avec l'Agence France de Développement (AFD) un emprunt pour financer cet investissement.

Après plusieurs échanges, l'AFD nous a fait part de sa disponibilité d'instruire un prêt d'un montant de 5 millions d'euros d'appui budgétaire au programme d'investissement 2020-2021 incluant notamment la constitution de cette réserve foncière et le financement des études et travaux qui s'y rattachent, ainsi que le financement partiel des opérations actuellement en cours (Marché de proximité de M'Tsangamouji, Aménagement du jardin de Chembenyoumba, Aires récréatives de Sada et Tsingoni).

Ainsi, le conseil communautaire est sollicité pour :

- Autoriser le Président de la 3CO de contracter auprès de l'Agence Française de Développement un emprunt d'un montant de 5 millions d'euros dans les conditions précitées ;
- Et autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

Le conseil communautaire, après avoir délibéré par 28 voix « pour » et 1 abstention :

DECIDE

1. D'autoriser le Président de contracter un emprunt de **5 millions d'euros** auprès de l'Agence Française de Développement au titre du financement du programme pluriannuel d'investissement 2020-2021, incluant notamment la constitution d'une réserve foncière (parcelles AP n° 194 et AS n° 740 sises à Combani, commune de Tsingoni) et le financement des études et travaux qui s'y rattachent ainsi que les opérations actuellement en cours (marché de proximité de Mtsangamouji, Aménagement du jardin de Chembenyoumba, Aires récréatives de Sada et Tsingoni) ;
2. Et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,


M. Saïd Maanrifa IBRAHIMA